

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants : 31 Pour : 30                      Contre : / Abstention : 1</p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION N° 136/2021</b> <b>Séance du 09 décembre 2021</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objet :</b> <b>Pôle jeunesse - Tarifs 2022</b></p>
---	---

*L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres de la Communauté de communes du «Val de Vienne» dûment convoqués le trois décembre deux mille vingt et un, se sont réunis à BOSMIE-L'AIGUILLE, salle Georges Bizet, sous la Présidence de M. Philippe BARRY, Président.*

**Étaient présents :** M. René ARNAUD, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Claude MONTIBUS, Mme Marie-Claire SELLAS, M. Patrice POT, Mme Florence LE BEC, Mme Monique LE GOFF, M. Serge MEYER, M. Xavier ABBADIE, Mme Martine POTTIER, M. Alain FONDANECHÉ, M. Philippe TRAMPONT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, M. Gilles ROQUES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, M. Michel REBEYROL, M. Thierry GODMÉ, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Pascale FRUGIER, Mme Sylvie ACHARD, M. Pierre PETILLON, M. Philippe BARRY, Mme Sandra VIRANTIN, M. Gérard KAUWACHE, M. Loïc COTTIN, M. Alain GEHRIG, Mme Sonia SOULAT.

**Absents excusés :** Mme Amanda SABOURDY pouvoir à M. René ARNAUD, Mme Marie-Claude BEYRAND pouvoir à M. Philippe TRAMPONT, Mme Christelle PEYROT pouvoir à Mme Sonia SOULAT.

**Absent non excusé :** M. Christian SANSONNET, M. Laurent CHARBONNIER.

**Secrétaire :** Mme Florence LE BEC

-----

Il convient de fixer pour l'année 2022 les participations financières des familles au Pôle Jeunesse (Accueil de Loisirs 3 / 17 ans)

Dans le cadre des activités du Pôle jeunesse, une tarification modulée en fonction des ressources des familles a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en application de la Circulaire CNAF 2008-196.

Il est proposé d'actualiser les tarifs à compter du 5 Janvier 2022, à l'issue des vacances scolaires, comme indiqué ci-après.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les lois n° 82-213, du 23 mars 1982 et n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**Vu** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** les statuts de la Communauté de communes,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **De fixer** à compter du 5 janvier 2022 les participations financières des familles au Pôle Jeunesse – accueil de loisirs 3 / 17 ans, ainsi qu'il suit :

**① Enfants âgés de 3 à 5 ans (scolarisés : petite, moyenne, grande section maternelle) et 6/11 ans (du CP au CM2) :**

- Enfants domiciliés sur le territoire de la CCV :

Quotient familial	Tarif Journée complète avec repas	Tarif ½ journée avec repas
	2022	2022
0 € à 600 €	11.05€	8.90€
601 € à 900 €	11.55 €	9.40€
901 € à 1400 €	12.60 €	9.95 €
> à 1400 €	15.60 €	12.05 €

Tarif pour nuitée en mini-camp : 6.30€ en 2022

- Enfants domiciliés hors Communauté de Communes du Val de Vienne :

Quotient familial	Tarif Journée complète avec repas	Tarif ½ journée avec repas
	2022	2022
0 € à 600 €	19.75 €	13.90 €
601 € à 900 €	20.25 €	14.40 €
901 € à 1400 €	21.95 €	15 €
> à 1400 €	24.40 €	17 €

Tarif pour nuitée en mini-camp : 7.80 € en 2022

Un enfant dont la famille fournit un panier repas (PAI obligatoire) se verra déduire 3€ par jour.

**② Jeunes de 12 à 17 ans (scolarisés de la 6ème à la terminale) :**

- Adhésion individuelle annuelle dans le cadre des activités et sorties périscolaires Année scolaire 2022-2023 : 42 €

Pendant les vacances scolaires : (journée complète obligatoire)

- Jeunes domiciliés sur le territoire de la CCVV

Quotient familial	Tarif Journée complète avec repas
	2022
0 € à 600 €	11.05€
601 € à 900 €	11.55 €
901 € à 1400 €	12.60 €
> à 1400 €	15.60 €

Tarif pour nuitée en mini-camp : 6.30€ en 2022

- Jeunes domiciliés hors Communauté de Communes du Val de Vienne :

Quotient familial	Tarif Journée complète avec repas
	2022
0 € à 600 €	19.75 €
601 € à 900 €	20.25 €
901 € à 1400 €	21.95 €
> à 1400 €	24.40 €

Tarif pour nuitée en mini-camp : 7.80 € en 2022

Sorties et activités exceptionnelles : participation à hauteur de 50 % du coût de la prestation ou de la billetterie pour tous les jeunes.

Un enfant dont la famille fournit un panier repas (PAI obligatoire) se verra déduire 3 € par jour.

Pour l'ensemble des tranches d'âges, toute prise en charge d'un enfant n'ayant fait l'objet d'aucune inscription préalable sera facturée avec une majoration de 50%

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le 14/12/2021

ID : 087-248719288-20211209-136\_2021-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Aixe-sur-Vienne, le 10 décembre 2021**

**Le Président,**

**Philippe BARRY**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, positioned over the name Philippe Barry.

